

**Nombre
de conseillers :**
 En exercice : 14
 Présents : 10
 Votants : 13

EXTRAIT DU REGISTRE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

De la commune NEUVILLE-BOSC

Séance Ordinaire du 17 juin 2022

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 07 juin 2022 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Annie LEROY, Maire.

Etaient présents : Mmes DECAMP, LEJEUNE, LEROY, MEYER, OUGHLIS-HENRY et Mrs CATTELOIN, COULETEL, DUPUY, GOMES, RAYNAUD.

Absent excusé : M SAINT-POL donne pouvoir à Mme LEROY
 M DUJARDIN donne pouvoir à M CATTELOIN
 Mme LESCA donne pouvoir à Mme LEJEUNE
 M FLEURY est absent excusé

Secrétaire de séance : Madame Juliette LEJEUNE

Assistait également au Conseil Municipal : Madame Sabine HERBELIN, secrétaire de mairie

Délibération N°= DE2022388 du 17 juin 2022 : Demande de subvention

Madame le Maire présente deux dossiers :

- Un dossier de création et agencement de la bibliothèque municipale au sein de l'établissement scolaire en rez-de-chaussée et étage avec études d'aménagement et études diagnostiques de l'accessibilité.

La rémunération de la maîtrise d'œuvre est établie comme suit sachant que l'enveloppe travaux prise en considération s'élève à 280 000.00 € HT :

PHASE 1 - CONCEPTION-ETUDE PREALABLE	12 840 € HT	15 408 € TTC
Diagnostics	1 200 € HT	1 440 € TTC
Relevé des existants et information	3 500 € HT	4 200 € TTC
ASP - APD	4 640 € HT	5 568 € TTC
Dossiers de demande d'autorisation (PC et AT)	3 500 € HT	4 200 € TTC
PHASE 2 - MISSION CONCEPTION PRO/DCE	Sur la base de 10 % du montant des travaux réparti selon :	
PHASE 3 - MISSION TRAVAUX	20 %	
ACT	10 %	
VISA	7 %	
DET - OPC	60 %	
AOR - DOE	3 %	

- Un dossier d'étude d'aménagement et d'études diagnostiques d'accessibilité en Mairie avec création du bureau du Maire, d'une salle de réunion à l'étage et accessibilité sanitaires.

La rémunération de la maîtrise d'œuvre est établie comme suit sachant que l'enveloppe travaux prise en considération s'élève à 280 000.00 € HT :

PHASE 1 - CONCEPTION-ETUDE PREALABLE	12 200 € HT	14 640 € TTC
Diagnostics	1 000 € HT	1 200 € TTC
Relevé des existants et information	3 200 € HT	3 840 € TTC
ASP - APD	4 500 € HT	5 400 € TTC
Dossiers de demande d'autorisation (PC et AT)	3 500 € HT	4 200 € TTC
PHASE 2 - MISSION CONCEPTION PRO/DCE PHASE 3 - MISSION TRAVAUX	Sur la base de 10 % du montant des travaux réparti selon :	
	20 %	
ACT	10 %	
VISA	7 %	
DET - OPC	60 %	
AOR - DOE	3 %	

Madame le Maire sollicite les membres présents quant à l'autorisation de demander une subvention auprès de la préfecture de l'Oise au titre de la DETR et à la Communauté de Communes des Sablons.

Les Conseillers municipaux y sont favorables à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme au registre des délibérations,

Le 17 juin 2022

Annie LEROY

Le Maire



Acte rendu exécutoire
Après publication ou notification
Et transmise en Préfecture le 21/06/2022.

